

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Blainville, tenue le **18 août 2026 à 19:30** en la Salle du conseil située au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville, à laquelle sont présents : la mairesse, M^{me} Liza Poulin, le président, M. Francis Allaire, M^{mes} Marie-Claude Perron, Nicole Ruel, Michèle Murray, Marie-Claude Collin, Jade Laporte, MM. David Malenfant, Philippe Magnenat, Patrick Marineau, Stéphane Bertrand, Jean-François Pinard, conseillers.

Assistent également à l'assemblée, Chantal Gauvreau, directrice générale, Julie Chabannel, directrice du Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique, Patrick Lépine, directeur du Service du génie, Maxime Gendron, directeur adjoint du Service de la Sécurité incendie, Michel Dicaire-Acosta, conseiller stratégique et relations intergouvernementales et Patrick St-Amour, directeur des Services juridiques et greffier.

À 19 h 30, Monsieur le Président ouvre la séance.

MOT DE LA MAIRESSE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

RÉSOLUTION...
2026-08-314

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2026-08-315

APPROBATION – PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2026

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION...
2026-08-316

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 1647-1

Monsieur Patrick Marineau donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1647-1 abrogeant le Règlement 1647 autorisant la mise en place du 9-1-1 de prochaine génération et un emprunt de 520 000 \$ à cette fin.**

Monsieur Patrick Marineau dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1647-1 abrogeant le Règlement 1647 autorisant la mise en place du 9-1-1 de prochaine génération et un emprunt de 520 000 \$ à cette fin.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION...
2026-08-317

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 1651-1

Monsieur Jean-François Pinard donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le ***Règlement 1651-1 abrogeant le Règlement 1651 décrétant l'exécution de travaux d'ajout de feux de circulation sur le boulevard de la Seigneurie Ouest, et un emprunt de 380 000 \$ à cette fin.***

Monsieur Jean-François Pinard dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le ***Projet de Règlement 1651-1 abrogeant le Règlement 1651 décrétant l'exécution de travaux d'ajout de feux de circulation sur le boulevard de la Seigneurie Ouest, et un emprunt de 380 000 \$ à cette fin.***

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2026-08-318

**ADOPTION D'UNE CIBLE DE RÉDUCTION
DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE
PLAN CLIMAT – VOLET ATTÉNUATION**

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville est engagée dans l'élaboration de son Plan climat conformément aux exigences du programme *Accélérer la transition climatique locale* (ATCL);

ATTENDU QUE la démarche d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES) prévoit notamment la réalisation d'inventaires des émissions de GES, l'identification des principaux secteurs émetteurs ainsi que l'établissement de cibles de réduction;

ATTENDU QUE les inventaires corporatifs des activités municipales, dont celui de la Ville de Blainville, ont été réalisés et qu'il a été convenu d'établir des cibles de réduction corporatives des émissions de GES pour chacune des municipalités du territoire;

ATTENDU QU'il est recommandé d'adopter une cible corporative de réduction des émissions de GES alignée sur le potentiel de réduction de la priorisation des mesures effectuées, soit 19,1 %, comme recommandé par ICLEI Canada, consultant pour l'élaboration du Plan Climat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Michèle Murray et résolu d'adopter, dans le cadre de la démarche du Plan climat de la MRC de Thérèse-De Blainville, une cible corporative de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la Ville de Blainville de 19,1 %, d'ici 2035, et que cette cible guide les actions et les priorités d'intervention de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2026-08-319

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
PROGRAMME POUR LA GESTION DURABLE
DES EAUX DE PLUIE
DOSSIER PGDEP-1004**

ATTENDU QUE le Programme pour la gestion durable des eaux de pluie (PGDEP) 2025 2027 a pour objectif de promouvoir une gestion durable des eaux de pluie et d'atténuer les effets de l'imperméabilisation des sols;

ATTENDU QUE le PGDEP offre un soutien financier pour des initiatives municipales répondant aux objectifs suivants : la déminéralisation des surfaces non municipales, l'aménagement d'infrastructures vertes de gestion des eaux pluviales sur des terrains non municipaux et le déploiement d'un programme municipal axé sur la gestion durable des eaux de pluie;

ATTENDU QUE suite à la résolution 2025-11-514, la Ville de Blainville a reçu confirmation d'une subvention de 250 000 \$ dans le cadre de son Programme de subvention des travaux de déminéralisation et d'implantation d'ouvrages de gestion des eaux pluviales sur les terrains des industries, des commerces et des institutions de Blainville.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, la Convention de subvention avec le ministère des Affaires municipales dans le cadre du Programme pour la gestion durable des eaux de pluie (PGDEP) 2025-2027, dossier PGDEP-1004.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2026-08-320

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DU 14 JUILLET 2026

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion du 14 juillet 2026 du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2026-08-321

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2026-00077
HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE EXISTANTE
(MARGES LATÉRALES ET ARRIÈRE)
23, 37^E AVENUE OUEST
(LOT 1 904 740)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **26-07-06.1** du 14 juillet 2026 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu d'accorder au lot **1 904 740** du Cadastre du Québec (*23, 37^e avenue Ouest*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour la modification du bâtiment principal :**

- **Une marge latérale gauche de 0,2 mètre**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-210, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, une marge latérale minimale de 1 mètre est prescrite;
- **Une marge arrière de 2,5 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-210, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, une marge arrière minimale de 3 mètres est prescrite.

QUE le *Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande du président, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2026-08-322

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE – DEMANDES 2026-00071, 2026-00075, 2026-
00082, 2026-00076, 2026-00063 ET 2026-00070

ATTENDU les recommandations du 14 juillet 2026 du Comité consultatif d'urbanisme touchant les projets suivants :

PIIA – 2026-00071	12, rue du Mont-Blanc Nouvelle construction – Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 26-07-05.1 et plans (Annexe A)
PIIA – 2026-00075	17, rue du Mont-Blanc Nouvelle construction – Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 26-07-05.2 et plans (Annexe B)
PIIA – 2026-00082	10, boulevard des Châteaux JEAN COUTU Modification d’une enseigne détachée Recommandation C.C.U. 26-07-05.3 et plans (Annexe C)
PIIA – 2026-00076	1112, boulevard du Curé-Labelle FENPLAST Nouvelles enseignes murale et détachée Recommandation C.C.U. 26-07-05.4 et plans (Annexe D)
PIIA – 2026-00063	1436, boulevard du Curé-Labelle, suite 103 CAFÉ MALOCCHIO Nouvelle enseigne détachée Recommandation C.C.U. 26-07-05.5 et plans (Annexe E)
PIIA – 2026-00070	1250, boulevard Michèle-Bohec, suite 301 HUB INTERNATIONAL Nouvelles enseignes murale et détachée Recommandation C.C.U. 26-07-05.6 et plans (Annexe F)

ATTENDU QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au *Règlement 1423 sur les Plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA)*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu d’approuver les Plans d’implantation et d’intégration architecturale soumis dans le cadre des projets **2026-00071, 2026-00075, 2026-00082, 2026-00076, 2026-00063 et 2026-00070** sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d’urbanisme, lesquels plans sont joints à la présente résolution comme **Annexes « A à F »** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... 2026-08-323	CONFIRMATION D’EMBAUCHE AGENT AUX COMMUNICATIONS SERVICE DES COMMUNICATIONS ET DE L’EXPÉRIENCE CITOYENNE
------------------------------	---

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et résolu de confirmer l’embauche de **Mme Karine Simard** au poste permanent d’« *agent aux communications* » au Service des communications et de l’expérience citoyenne, et ce, rétroactivement au 27 juillet 2026. Ce poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... 2026-08-324	CONFIRMATION D’EMBAUCHE CHAUFFEUR JOURNALIER C SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
------------------------------	--

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu de confirmer l’embauche de **M. Olivier Bourgouin** au poste permanent de « *chauffeur journalier C* » au Service des travaux publics, rétroactivement au 26 juillet 2026, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation. Ce poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2301, cols bleus.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2026-08-325

CONFIRMATION D'EMBAUCHE
CHAUFFEUR JOURNALIER C
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu de confirmer l'embauche de **M. Yann-Olivier Hudon** au poste permanent de « *chauffeur journalier C* » au Service des travaux publics, et ce, rétroactivement au 13 juillet 2026. Ce poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2301, cols bleus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2026-08-326

CONFIRMATION D'EMBAUCHE
CONSEILLÈRE EN RESSOURCES HUMAINES
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu de confirmer l'embauche de **Mme Cynthia Desmarais** au poste cadre permanent de « *Conseillère en ressources humaines* » au Service des ressources humaines, à compter du 14 septembre 2026, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation de *six (6) mois*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2026-08-327

CONFIRMATION D'EMBAUCHE
MÉCANICIEN
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu de confirmer l'embauche de **M. Émeric Grenon** au poste permanent de « *mécanicien* » au Service des travaux publics, rétroactivement au 27 juillet 2026, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation. Ce poste est accrédité par le Syndicat canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2301, cols bleus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2026-08-328

DÉPÔT – RAPPORT D'EMBAUCHES
ET LISTE DES EMPLOYÉS POUR LESQUELS
UNE FIN D'EMPLOI EST RECOMMANDÉE POUR
LA PÉRIODE DU 16 JUIN AU 15 JUILLET 2026

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et résolu de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des ressources humaines du **Rapport des embauches** en vertu du *Règlement 1550 déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser l'engagement de personnel* pour la période du **16 juin au 15 juillet 2026** et d'ordonner la fin d'emploi des employés apparaissant à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2026-08-329

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL
DU COORDONNATEUR OPÉRATIONNEL AU
SERVICE DE POLICE

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu de renouveler le contrat de travail à durée déterminée de **M. Stéphane Giguère** au poste contractuel de « *coordonnateur opérationnel* » au Service de police, pour la période du **21 août 2026 au 30 août 2028 inclusivement**.

QUE la directrice générale soit autorisée à signer le contrat de travail à durée déterminée, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2026-08-330

AUTORISATION - PARTICIPATIONS D'ÉLUS
À DIFFÉRENTES ACTIVITÉS

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu d'autoriser les membres du conseil identifiés à l'Annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante à représenter la Ville aux différentes activités apparaissant à cette annexe et, le cas échéant, à ratifier ces participations.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée, le cas échéant, à rembourser aux membres du conseil leurs dépenses sur présentation des pièces justificatives et à approprier les dépenses liées à ces activités à même les postes budgétaires *02.110.00.305 et 02.110.00.310*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2026-08-331

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU
COMITÉ EXÉCUTIF DU 18 JUIN 2026

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu de prendre acte du dépôt par le greffier du procès-verbal de la séance ordinaire du **18 juin 2026** du Comité exécutif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2026-08-332

OCTROI DE SUBVENTIONS
ET AIDES FINANCIÈRES

ATTENDU la Politique municipale d'aide et de support financier actuellement en vigueur à la municipalité;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles à même le budget afin de soutenir financièrement des organismes, partenaires, ou citoyens dans la réalisation de projets, ainsi qu'au Fonds de l'excellence.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu d'autoriser ou d'entériner le versement des subventions et autres formes d'aides financières apparaissant aux deux (2) listes jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier les dépenses à même les postes budgétaires *02.110.00.693 et 02.110.00.972*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2026-08-333

RAPPORT DE CONSULTATION CITOYENNE
PRIORITÉS DE BLAINVILLE EN VUE DE L'ÉLECTION PROVINCIALE
2026

ATTENDU QUE l'élection provinciale de 2026 constitue une opportunité pour la Ville de Blainville de faire connaître aux formations politiques les enjeux et les priorités de sa communauté;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville a mené, d'avril à juillet 2026, une vaste démarche de consultation afin d'identifier/de soulever les préoccupations et les priorités de la population relevant du palier de gouvernement provincial;

ATTENDU QUE cette démarche comprenait des rencontres citoyennes dans chacun des 12 districts municipaux, une tournée auprès des résidences pour aînés, une rencontre avec des représentants du milieu communautaire ainsi qu'un sondage en ligne;

ATTENDU QUE plus de 500 citoyennes et citoyens ont contribué à cette démarche;

ATTENDU QUE les consultations ont permis de dégager des priorités touchant notamment la protection de l'environnement, la mobilité, l'habitation, les infrastructures, la santé, les services publics et le milieu communautaire;

ATTENDU QUE la Ville souhaite porter auprès des formations politiques les priorités exprimées par la population et connaître leurs engagements à l'égard des enjeux qui concernent Blainville;

ATTENDU QUE le rapport de consultation citoyenne constitue un outil de représentation auprès des formations politiques et, subséquemment, auprès du prochain gouvernement du Québec.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu que le conseil municipal :

- approuve le rapport de consultation citoyenne présentant les priorités de Blainville en vue de l'élection provinciale de 2026;
- autorise la diffusion publique du rapport et sa transmission aux formations politiques ainsi qu'aux candidates et candidats concernés;
- mandate la mairesse afin de présenter les priorités contenues au rapport aux formations politiques et de solliciter des rencontres visant à connaître leurs réactions et leurs engagements envers Blainville;
- confirme que le rapport servira également de document de référence dans les représentations de la Ville auprès du prochain gouvernement du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2026-08-334

ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ OU PAR VOIE D'EXPROPRIATION
LOTS 2 657 692 et 2 657 779
BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE
MICHEL LAGRANGE

ATTENDU QUE par la résolution 2026-03-110 de son conseil, adoptée 17 mars 2026, la Ville de Blainville a décrété l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation de plusieurs lots, dont les lots 2 657 692 et 2 657 779 du cadastre du Québec, propriété de M. Michel Lagrange;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville a offert une somme de 3 560 000 \$ plus les taxes applicables au propriétaire exproprié pour l'acquisition des lots 2 657 692 et 2 657 779 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville a été informée de la présence de deux locataires par suite de la signification de l'avis d'expropriation, soit Sicola Ltée et Dessercom Inc.;

ATTENDU QUE les procureurs de la Ville ont négocié une indemnité totale en capital, intérêts et frais pour l'exproprié et le locataire Sicola Ltée de 3 587 041 \$;

ATTENDU QUE les procureurs de la Ville ont notifié au locataire Dessercom Inc. une déclaration détaillée initiale prévoyant le versement d'une indemnité provisionnelle au montant de 10 263 \$ représentant trois mois de loyer conformément à la Loi et que cette indemnité provisionnelle n'est pas contestée;

ATTENDU QUE les parties ont consenti à devancer la date de libération des lots du 23 octobre 2026 au 4 septembre 2026;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu :

- d'accepter l'entente de règlement hors cour au montant de 3 587 041 \$ en capital, intérêts et frais, pour les indemnités de l'exproprié Michel Lagrange et du locataire Sicola Ltée relatives à l'acquisition, la libération et la prise de possession des lots 2 657 692 et 2 657 779 du cadastre du Québec par la Ville de Blainville;
- d'accepter le versement de 10 263 \$ au locataire Dessercom Inc. à titre d'indemnité provisionnelle par suite de la déclaration détaillée initiale notifiée conformément à la Loi;
- d'autoriser le virement de la somme de 37 304 \$ au compte en fidéicommis des procureurs de la Ville pour le paiement de cette somme en addition de celles déterminées par la résolution 2026-03-110 le tout en règlement des réclamations totales de l'exproprié M. Michel Lagrange et des réclamations de la locataire Sicola Ltée ainsi que pour le paiement de l'indemnité provisionnelle du locataire Dessercom Inc.;
- d'autoriser les procureurs de la Ville, le directeur des Services juridiques, ou en son absence, la directrice adjointe des Services juridiques, à signer tout document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution;
- d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le surplus accumulé affecté – terrains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2026-08-335

AUTORISATION DE SIGNATURE
ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR DES CONDUITES
D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE
PARTIE DU LOT 2 274 739

ATTENDU QUE par la résolution 2024-10-539 de son conseil, adoptée 15 octobre 2024, la Ville de Blainville a mandaté ses procureurs pour entreprendre des procédures judiciaires pour faire reconnaître tous les droits de la Ville à l'égard des infrastructures situées au 1102 à 1126, boulevard Céloron dont des droits de servitude;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville a introduit une action déclaratoire à l'encontre des propriétaires des immeubles sis au 1102 à 1126, boulevard Céloron dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 700-17-021195-259 (ci-après « Action pour jugement déclaratoire »);

ATTENDU QUE les procureurs de la Ville se sont entendus hors Cour et à l'amiable avec la propriétaire du lot 2 274 739 du Cadastre du Québec portant le numéro civique 1116, boulevard Céloron pour mettre un terme à l'Action pour jugement déclaratoire à son encontre sujet à l'octroi des droits superficiaires et d'une servitude réelle et perpétuelle pour des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire sur une partie de sa propriété, le tout sans préjudice ou admission quant aux positions défendues par la Ville au dossier de la Cour supérieure portant le numéro 700-17-021195-259;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et résolu d'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville un acte par lequel cette dernière se verra octroyer des droits superficiaires et une servitude réelle et perpétuelle pour des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire sur une partie du lot **2 274 739** du Cadastre du Québec, dont l'assiette de servitude est montrée au plan accompagnant une description technique préparé par Alioune Badara Ngom, arpenteur-géomètre, le 27 mai 2024, minute 8425, dossier 121577;

QUE le directeur des Services juridiques, ou en son absence, la directrice adjointe des Services juridiques, soit autorisé à signer tout autre document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution;

QUE les procureurs de la Ville soient autorisés à signer et déposer un Avis de règlement hors de Cour pour mettre un terme au dossier 700-17-021195-259 à l'encontre de la propriétaire du 1116, boulevard Céloron après la signature de la servitude précitée;

QUE la directrice du Services des finances et trésorière soit autorisée à imputer cette dépense à même le poste budgétaire 02.140.00.996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2026-08-336

**AUTORISATION DE SIGNATURE
SERVITUDE RÉELLE ET PERPÉTUELLE
PARTIES DES LOTS 2 272 878 et 2 270 174
HYDRO-QUÉBEC**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et résolu que soit accordée à **HYDRO-QUÉBEC** une servitude réelle et perpétuelle pour le passage des lignes de distribution d'énergie électrique et de communication, aériennes, souterraines ou les deux, comprenant notamment les pylônes et poteaux et tous les autres appareils ou accessoires nécessaires ou utiles, sur des parties du lot **2 272 878** et **2 270 174** du Cadastre du Québec, dont l'assiette de servitude est montrée au plan accompagnant une description technique préparé par Mathieu Vanasse, arpenteur-géomètre, le 12 décembre 2025, minute 7297, d'une superficie totale de 434 832 mètres carrés, aux conditions prévues à l'Entente pour l'établissement de droits réels de servitude pour ligne électrique, dossier 1402-012/418212.

QUE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'*Entente pour l'établissement de droits réels de servitude pour ligne électrique*, l'acte de servitude à intervenir et tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2026-08-337

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER DP2024-045
LOCATION DE CONSOLES ET DÉCHIQUETAGE
DE DOCUMENTS CONFIDENTIELS
2026-2027**

ATTENDU QUE par sa résolution **2024-09-462** adoptée le 17 septembre 2024, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **CONFIDENTIEL DÉCHIQUETAGE INC.** pour la location de consoles et de déchiquetage de documents confidentiels pour la période du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025;

ATTENDU QUE le contrat prévoit quatre (4) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2026, il s'agit de la deuxième année de renouvellement;

ATTENDU QUE les *Services juridiques* recommandent de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Michèle Murray et résolu de renouveler le contrat de la compagnie **CONFIDENTIEL DÉCHIQUETAGE INC.** pour la location de consoles et le déchiquetage de documents confidentiels pour la période du 1^{er} octobre 2026 au 30 septembre 2027, au montant de **8 792.35 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.140.00.670.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2026-08-338

ACCEPTATION – OFFRE DE SERVICES BANCAIRES

ATTENDU QUE la Ville a sollicité auprès de son institution financière, soit la *Caisse Desjardins de l'Envolée*, une nouvelle offre pour ses services bancaires pour une période de trois (3) ans;

ATTENDU les avantages évidents pour la Ville de maintenir sa relation d'affaires avec un partenaire financier détenant une grande expérience dans le domaine municipal et offrant des services adaptés aux besoins financiers de la Ville.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et résolu d'accepter l'offre de services bancaires de la **CAISSE DESJARDINS DE L'ENVOLEE** datée du 8 août 2026, pour une période de trois (3) ans.

Madame Michèle Murray quitte son siège à 20 h 42 pendant le déroulement de ce point à l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2026-08-339

CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU
PROGRAMME DE TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES
D'EAU ET COLLECTIVES DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES
2024 À 2028 PROGRAMMATION RÉVISÉE

ATTENDU QUE La Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* dans le cadre du **Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ)** pour les années 2024 à 2028.

ATTENDUE QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la *ministre des Affaires municipales et de l'Habitation*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu d'approuver la programmation des travaux jointe à la présente résolution qui sera déposée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) selon le *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* dans le cadre du **Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ)** pour les années 2024 à 2028;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du **Programme de la TECQ 2024-2028**;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la *ministre des Affaires municipales et de l'Habitation*;

QUE la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2026-08-340

DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES
DÉLÉGATION DE POUVOIRS
ET VIREMENTS BUDGÉTAIRES

Il est proposé par Madame Jade Laporte et résolu de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière de la liste des dépenses autorisées et des virements budgétaires effectués au cours du mois de **juillet 2026** en vertu de la délégation de pouvoirs contenue au *Règlement 1378 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2026-08-341

REGROUPEMENT DU CENTRE D'ACQUISITIONS
GOUVERNEMENTALES (CAG)
LOCATION TEMPORAIRE DE VÉHICULES
DOSSIER 2026-8115-50
1^{ER} FÉVRIER 2027 AU 31 JANVIER 2030

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu d'adhérer au regroupement du **CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG)** pour la location temporaire de véhicules, pour une période de trois (3) ans, soit du 1^{er} février 2027 au 31 janvier 2030, pour un montant total approximatif de 60 000 \$, soit 20 000 \$ par année, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à imputer cette dépense à même les postes budgétaires 02.XXX.00.512.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Michèle Murray reprend son siège à 20 h 43.

RÉSOLUTION...
2026-08-342

UTILISATION D'UNE PARTIE DE L'EXCÉDENT DE
FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ À DES FONDS RÉSERVÉS

ATTENDU QUE la Ville a réalisé un excédent de fonctionnement durant l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2025;

ATTENDU QUE la Ville peut décider d'affecter une partie de cet excédent de fonctionnement à des fins particulières et en réserver des montants de façon formelle.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu que soit appropriée une somme de **11 416 000 \$** de l'excédent de fonctionnement non affecté et de transférer ce montant au surplus accumulé affecté aux postes budgétaires suivants :

05.900.50.000	Fonds d'infrastructures	5 000 000 \$
05.900.75.000	Plan directeur des parcs	4 000 000 \$
05.900.30.000	Remboursement de la dette	2 416 000 \$
	TOTAL	11 416 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2026-08-343

VENTE D'UN BIEN PAR APPEL D'OFFRES VIA
LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES
DOSSIER AO 26-0189

ATTENDU QUE la division de l'approvisionnement a fait appel au service de la gestion et de la disposition des biens du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour la vente d'un véhicule qui n'est plus nécessaire ou utile aux activités de la Ville.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et résolu :

D’AUTORISER la vente du lot du dossier AO 26-0189 pour un montant de **13 600,00\$**, taxes non applicables, de la façon suivante :

<u>Lot</u>	<u>Description</u>	<u>Acquéreur</u>	<u>Meilleure offre</u>	<u>Frais de gestion</u>
#1	Camion-benne à 10 roues 9.3L diesel, automatique, avec benne, aile et gratte à neige. Statut : remisé le 13 avril 2026 Contrôle de vérification mécanique (PEP) requis le 30 septembre 2026 Marque : International Modèle : 7500 Workstar Série : 1HTWNAZT3DJ156633 Ident. : 405 Odomètre : 240,243 km Année : 2013 Problème connu : aucun, sans garantie	9220-8354 Québec inc.	13 600,00 \$	10 %

D’AUTORISER la directrice du Service des finances et trésorière à déposer le revenu de ces ventes au poste budgétaire 01.233.50.000.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2026-08-344

VENTE DE BIENS PAR APPEL D’OFFRES VIA LE
CENTRE D’ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES
DOSSIER AO 26-0315

ATTENDU QUE la division de l’approvisionnement a fait appel au service de la gestion et de la disposition des biens du Centre d’acquisitions gouvernementales (CAG) pour la vente de divers biens qui ne sont plus nécessaires ou utiles aux activités de la Ville.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Jade Laporte et résolu :

D’AUTORISER la vente des lots du dossier AO 26-0315 composé d’équipements et d’articles divers pour un montant total de **1 222,99 \$**, taxes non applicables, de la façon suivante :

<u>Lot</u>	<u>Description</u>	<u>Acquéreur</u>	<u>Meilleure offre</u>	<u>Frais de gestion</u>
#1	Potence de levage d’une capacité de 192 kg Moteur de 12 volts, 2000 lbs Marque: Twin-Lift Condition inconnue, sans garantie	André Danis	200,00 \$	35 %
#2	Lot de 67 pneus divers Condition inconnue, sans garantie	Olivier Guay Martin	1 022,99 \$	35 %

D’AUTORISER la directrice du Service des finances et trésorière à déposer le revenu de ces ventes au poste budgétaire 01.233.50.000.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2026-08-345

VENTE DE BIENS PAR APPEL D'OFFRES VIA
LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES
DOSSIER AO 26-0230

ATTENDU QUE la division de l’approvisionnement a fait appel au service de la gestion et de la disposition des biens du Centre d’acquisitions gouvernementales (CAG) pour la vente de véhicules qui ne sont plus nécessaires ou utiles aux activités de la Ville.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu :

D'AUTORISER la vente des lots du dossier AO 26-0230 pour un montant total de **21 245,00\$**, taxes non applicables, de la façon suivante :

<u>Lot</u>	<u>Description</u>	<u>Acquéreur</u>	<u>Meilleure offre</u>	<u>Frais de gestion</u>
#1	Camion à pompe Hale de 1050 GPM, 750 gal, boyaux basculants, porte-échelles, gyrophares, sirènes et lumières de scène Moteur : Caterpillar C7 7.2 L diesel Transmission : Allison 3000 EVS automatique Dimensions hors tout : 366 x 99 po Statut : sera remisé lors de la vente, vérification mécanique ou entretien préventif requis Marque : Freightliner Modèle : FM2 (M2 106) Série : 1FVACYDC46HV69107 Ident. : SI-283 Odomètres : 103 856 km (camion), 1 286 h (pompe) Année : 2006 Problème connu : voyants du panneau opérateur s'éteignent et se rallument aléatoirement, sans garantie	Jocelyn Fournier	12 895,00	10 %
#2	Camion à 6 roues, 7.6 L diesel, transmission Allison automatique, avec épandeuse dans la benne (hayon inclus) Statut : remisé le 8 décembre 2025, vérification mécanique ou entretien préventif requis Marque : International Modèle : Workstar 7300 Série : 1HTZZAAR4CJ547290 Ident. : 400 Odomètre : 178 204 km Année : 2012 Condition inconnue, sans garantie	9220-8354 Québec inc.	8 350,00	10 %

D'AUTORISER la directrice du Service des finances et trésorière à déposer le revenu de ces ventes au poste budgétaire 01.233.50.000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2026-08-346

AUTORISATION DE SIGNATURE
PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION
DE GYMNASTIQUE MÉGA-GYM BLAINVILLE
ANNÉE 2026-2027

ATTENDU QUE l'Association de gymnastique Méga-Gym Blainville (Méga-Gym) est une association blainvilloise à vocation sportive reconnue par la Ville en vertu de sa *Politique de soutien aux associations*;

ATTENDU QUE Méga-Gym offre des cours de gymnastique et activités reliées à la gymnastique à toute la population blainvilloise et que l'association compte actuellement plus de 1200 membres;

ATTENDU QUE Méga-Gym doit défrayer des coûts importants pour la location des locaux nécessaires à l'exercice de ses activités.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Michèle Murray et résolu d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice du Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire, à signer pour et au nom de la Ville, le **Protocole d'entente avec l'Association de gymnastique Méga-Gym Blainville** pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027, prévoyant le versement d'une subvention de **284 040,51 \$** pour la location de locaux et les frais de chauffage, d'électricité et d'entretien, lequel protocole est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.748.00.972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2026-08-347

AUTORISATION DE SIGNATURE
PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION
DE JUDO DE BLAINVILLE – ANNÉE 2026-2027

ATTENDU QUE l'Association de judo de Blainville est une association blainvilloise à vocation sportive reconnue par la Ville en vertu de sa *Politique de soutien aux associations*;

ATTENDU QUE l'Association offre des cours de judo à toute la population blainvilloise et que l'association compte actuellement plus de 160 membres;

ATTENDU QUE l'Association doit défrayer des coûts importants pour la location des locaux nécessaires à l'exercice de ses activités.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et résolu d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice du Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire, à signer pour et au nom de la Ville, le **Protocole d'entente avec l'Association de Judo de Blainville** pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027, prévoyant le versement d'une subvention de **43 824,50 \$** pour la location de locaux, lequel protocole est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.748.00.972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2026-08-348

ACCEPTATION DE PROPOSITION
DOSSIER DP2026-065
NETTOYAGE DES CONDUITS DE VENTILATION

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu d'accepter la proposition de la compagnie **SOLUTION AIR VENTILATION (9342-3010 QUÉBEC INC.)** pour le nettoyage des conduits de ventilation de plusieurs bâtiments, au montant de **53 561,10\$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice

du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les postes budgétaires suivants 02.415.00.531, 02.816.00.531, 02.823.00.531, 02.825.00.531, 02.826.00.531 et 02.827.00.531.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2026-08-349

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE - VOIE CENTRALE DU BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE FACE AU 465 – SUIVI DE LA REQUÊTE NO 493973

ATTENDU QU'une demande citoyenne a été déposée au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) afin que soit prolongée la voie centrale sur le boulevard du Curé-Labelle (route 117), à la hauteur du 465, boulevard du Curé-Labelle, à Blainville, afin de faciliter le virage à gauche en direction nord;

ATTENDU QUE la demande s'inscrit dans le cadre du changement récent d'usage du site où s'opère maintenant un centre de la petite enfance (CPE), ce qui a engendré une augmentation significative des mouvements de véhicules aux périodes de pointe;

ATTENDU QUE le MTMD a informé le requérant que la demande doit provenir de la municipalité;

ATTENDU QUE le comité de circulation recommande que le dossier soit soumis au MTMD pour analyse, afin de déterminer la pertinence et la faisabilité d'un prolongement ou d'un réaménagement de la voie centrale face au 465, boulevard du Curé-Labelle, dans le but d'améliorer les conditions d'accès au site et de maintenir la sécurité et la fluidité de la circulation sur ce tronçon de la route 117.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Jade Laporte et résolu de demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'analyser la possibilité de prolonger la voie centrale sur le boulevard du Curé-Labelle (route 117), à la hauteur du 465, boulevard du Curé-Labelle, à Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2026-08-350

**REJET DE SOUMISSIONS
DOSSIER SA2026-051 P
INSPECTION ET ENTRETIEN DES ASCENSEURS**

ATTENDU QUE la *Division de l'approvisionnement* a lancé la demande de soumissions publiques **SA2026-051 P** pour l'inspection et l'entretien des ascenseurs;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux (2) soumissions;

ATTENDU QUE la plus basse soumission doit être rejetée pour cause d'irrégularités majeures alors que la deuxième soumission est plus élevée que l'estimé et excède le budget alloué à ce projet.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Jade Laporte et résolu de rejeter toutes les soumissions reçues dans le cadre du dossier **SA2026-051 P** pour l'inspection et l'entretien des ascenseurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2026-08-351

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2022-071 P
GESTION DU SITE DE DÉPÔT DES NEIGES USÉES AU 100, RUE OMER-DESERRES**

ATTENDU QUE par sa résolution **2022-10-591** adoptée le 11 octobre 2022, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **LES ENTREPRISES GRAVEL INC.** pour la gestion du site de dépôt des neiges usées pour la période du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023;

ATTENDU QUE le contrat prévoit quatre (4) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2026, il s'agit de la dernière année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Jade Laporte et résolu de renouveler le contrat de la compagnie **LES ENTREPRISES GRAVEL INC.** pour la gestion du site de dépôt des neiges usées pour la période du 1^{er} novembre 2026 au 31 octobre 2027, au montant de **618 105,60 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.331.00.443.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2026-08-352

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2025-047 P
LOCATION D'UNE NIVELEUSE ET
DE DEUX MINI-CHARGEURS
ANNÉE 2026-2027

ATTENDU QUE par sa résolution **2025-09-475** adoptée le 16 septembre 2025, le conseil acceptait les plus basses soumissions conformes des compagnies **LES ÉQUIPEMENTS BENCO CANADA LTÉE** pour la location d'une niveleuse et **BRANDT TRACTOR LTD** pour la location de deux mini-chargeurs sur roues, sans opérateur;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2026, il s'agit de la première année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu de renouveler le contrat des compagnies **LES ÉQUIPEMENTS BENCO CANADA LTÉE** et **BRANDT TRACTOR LTD** pour la location d'une niveleuse et de deux (2) mini-chargeurs sur roues, pour la saison hivernale 2026-2027, comme suit :

- **LES ÉQUIPEMENTS BENCO CANADA LTÉE** pour le lot 1 (niveleuse), au montant de **58 084,19 \$ taxes incluses**, pour la période du 1^{er} décembre 2026 au 27 mars 2027;
- **BRANDT TRACTOR LTD** pour le lot 2 (mini-chargeur), au montant de **19 600,40 \$ taxes incluses**, pour la période du 12 janvier au 13 mars 2027;
- **BRANDT TRACTOR LTD** pour le lot 3 (mini-chargeur), au montant de **19 600,40 \$ taxes incluses**, pour la période du 12 janvier au 13 mars 2027.

Que la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.330.00.513.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2026-08-353

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2025-045 P
LOCATION DE MACHINERIE LOURDE, AVEC OPÉRATEUR, POUR
LES OPÉRATIONS HIVERNALES
DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2026 AU 4 AVRIL 2027

ATTENDU QUE par sa résolution **2025-08-436** adoptée le 19 août 2025, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **9281-6149 QUÉBEC INC. (LOCATION ALARIE)** pour la location de machinerie lourde, avec opérateur, pour les opérations hivernales, pour la période du 1^{er} décembre 2025 au 4 avril 2026;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2026, il s'agit de la première année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Michèle Murray et résolu de renouveler le contrat de la compagnie **9281-6149 QUÉBEC INC. (LOCATION ALARIE)** pour la location de machinerie lourde, avec opérateur, pour les opérations hivernales, pour la saison hivernale 2026-2027, comme suit :

- Pour le **LOT 1 (souffleuse à neige)**, au montant de **27 894,89 \$ taxes incluses**;
- Pour le **LOT 2 (niveleuse)**, au montant de **54 230,41\$ taxes incluses**.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.330.00.513.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2026-08-354

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET
REDRESSEMENT - SÉCURISATION
DOSSIER 7210-2027-003

ATTENDU QUE le *Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)* vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal, dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu :

- D'AUTORISER le directeur du Service de génie ou son représentant à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet redressement – sécurisation pour le projet visant à sécuriser, ajouter des feux de circulation et réaménager les intersections des rues Legault et Paul-Albert avec le chemin de la Côte-Saint-Louis Est;
- DE CONFIRMER l'engagement de la Ville à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
- D'AUTORISER la mairesse ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document ou entente pour donner effet à la présente résolution, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2026-08-355

REJET DE SOUMISSIONS
DOSSIER 7210-2027-010 P
RÉAMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR DE LA ZONE – ARCHITECTURE DU
PAYSAGE
PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE

ATTENDU QUE le Service du Génie a lancé la demande de soumissions publiques **7210-2027-010 P** pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux en architecture du paysage pour le projet de réaménagement extérieur de La Zone;

ATTENDU QUE la Ville a reçu cinq (5) soumissions et que la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final présente un dépassement important du budget alloué aux honoraires professionnels pour ce projet.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et résolu de rejeter toutes les soumissions reçues dans le cadre du dossier **7210-2027-010 P** pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux en architecture du paysage pour le projet de réaménagement extérieur de La Zone.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2026-08-356

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER 7210-2026-040
RANG ST-FRANÇOIS - RÉAMÉNAGEMENT ROUTIER
INGÉNIERIE - ÉTUDE D'AVANT-PROJET

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu d'accepter la plus basse soumission conforme de la firme **LES SERVICES EXP INC.** pour l'étude d'avant-projet en ingénierie, dans le cadre du projet de réaménagement routier du rang St-François, au montant de **51 135,56 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.310.00.414.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2026-08-357

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER 7210-2026-041
99^e, 100^e et 101^e AVENUE EST – RÉAMÉNAGEMENT ROUTIER –
INGÉNIERIE – ÉTUDE D'AVANT-PROJET

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu d'accepter la plus basse soumission conforme de la firme **LES SERVICES EXP INC.** pour l'étude d'avant-projet en ingénierie, dans le cadre du projet de réaménagement des intersections des 99^e, 100^e et 101^e Avenue Est, au montant de **50 060,55 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.310.00.414.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2026-08-358

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER 7210-2027-001-TV
PROGRAMME ANNUEL DE RÉFECTION
DES CHAUSSÉES (LOT 1)
NETTOYAGE ET INSPECTION TÉLÉVISÉE
DE RÉSEAUX D'ÉGOUTS

Il est proposé par Madame Jade Laporte et résolu d'accepter la plus basse soumission conforme de la firme **CAN-INSPEC INC.** pour le nettoyage et l'inspection télévisée des réseaux d'égouts, dans le cadre du programme annuel de réfection des chaussées (lot 1), au montant de **91 665,88 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1707.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2026-08-359

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2026-008 P
ACQUISITION DE DEUX VÉHICULES UTILITAIRES SPORT HYBRIDES
DE POLICE

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **LÉVEILLÉ FORD INC.** pour l'acquisition de deux véhicules utilitaires sport hybrides de police, au montant de **141 879,15 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le fonds de roulement pour une période de soixante (60) mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2026-08-360

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2026-058 P
ENTRETIEN PRÉVENTIF ET CORRECTIF DES SYSTÈMES ET
ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES DE L'ARÉNA
ANNÉES 2026 À 2029

Il est proposé par Madame Michèle Murray et résolu d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **NAVADA LTÉE** pour l'entretien préventif et correctif des systèmes et équipements mécaniques de l'aréna, pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2029, au montant de **453 359,97 \$ taxes incluses**, avec possibilité de renouvellement de deux (2) ans, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.750.00.531.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2026-08-361

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SG2026-016 P
MISE À NIVEAU DE DEUX BASSINS DE RÉTENTION DANS LE
QUARTIER FONTAINEBLEAU
(RONCOLO ET AMBOISE)

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et résolu d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **CONSTRUCTION G-NESIS INC.** pour les travaux de mise à niveau de deux bassins de rétention dans le quartier Fontainebleau (de Roncolo et d'Amboise), au montant de **2 827 596,27 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1704 et 1713.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2026-08-362

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2026-031-1 P
ABATTAGE ET ESSOUCHAGE D'ARBRES

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu d'accepter les plus basses soumissions conformes des compagnies suivantes pour l'abattage et essouchage d'arbres :

- **GROUPE DDF INC.** pour le **LOT 1**, au montant de **135 888,95 \$ taxes incluses**;
- **9125-1991 QUÉBEC INC. (SERVICE D'ARBRES NATURE)** pour le **LOT 2** au montant de **43 299.59 \$ taxes incluses**.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier ces dépenses à même le poste budgétaire 02.746.00.541.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2026-08-363

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2026-062 P
FOURNITURE ET PLANTATION D'ARBRES

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et résolu d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **TERRASSEMENT TECHNIQUE SYLVAIN LABRECQUE INC.** pour la fourniture et la plantation d'arbres pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 12 décembre 2026, au montant de **105 202,13 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.746.00.541.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

PAROLE AU CONSEIL

RÉSOLUTION...
2026-08-364

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et résolu que la séance soit levée à 21 h 29.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) Liza Poulin

MAIRESSE

(S) Patrick St-Amour

GREFFIER